ARRONDISSEMENT

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le

ID: 007-210701165-20240606-DEL27\_2024-DE

## **COMMUNE DE LABEGUDE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU JEUDI 06 JUIN 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 6 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHIER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Date de la Convocation: 31 mai 2024

<u>Présents</u>: MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHIER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusé et procuration : M VERNET David à M DURAND Gérald

Secrétaire de Séance : MME BRUNEL Isabelle

N° 27/2024

## DISPOSITIF DE RETENUE AU QUARTIER LE MALPAS CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LA DIR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet qui consiste à réaliser une glissière béton le long de la RN 102 afin de sécuriser les occupants de l'habitation cadastrée section OA N°216 au quartier du Malpas.

Au vu de la prise en charge par la collectivité des travaux, la DIR du Massif Central financera une partie des travaux à hauteur de 5 500 € TTC maximum sur un coût total de 11 880 € TTC.

La convention précise la nature de l'opération, la période prévisionnelle de réalisation, les engagements financiers de chaque partenaire, les modalités de paiement ainsi que les modalités de suivi de la présente convention.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme. Le Maire, Jean-Yves PONTHIER